

N°DEC-2023-80

DÉCISION DU MAIRE

PARTENARIAT, JUSQU'AU 30 JUILLET 2023, AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE PRÉVENTION BUCCO-DENTAIRE

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2023-44 du Conseil Municipal du 5 avril 2023, portant budget 2023 ;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville à poursuivre la mise en œuvre du programme bucco-dentaire départemental dans les écoles, pour améliorer l'hygiène et l'état de santé des enfants issus de milieux précarisés ;

VU le projet de convention avec le Conseil Départemental du Val-de-Marne pour améliorer la santé bucco-dentaire des enfants ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est noué un partenariat avec le Conseil Départemental du Val-de-Marne pour contribuer à l'amélioration de l'état de santé des enfants issus de milieux précarisés.

Le montant des prestations du Conseil Départemental du Val-de-Marne est fixé à 1,80 € par enfant de CP et de CM1.

Article 2 : La convention avec le Conseil Départemental du Val-de-Marne pour améliorer la santé bucco-dentaire des enfants susvisée, à passer pour ce faire, est approuvée.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à la signer, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

La présente convention est conclue pour la présente année scolaire 2022/2023.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 9 mai 2023.



Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 16 MAI 2023
Et de la publication le 16 MAI 2023

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS